



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE DU PAS-DE-CALAIS - E330

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code du cinéma et de l'image animée et notamment ses articles L.212-6-2 et suivants et R.212-6-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020 portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pas-de-Calais ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur André KUCHCINSKI, Conseiller départemental, est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pas-de-Calais.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressé et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 14 mars 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY